



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2016**

Le 4 novembre 2016 à 19 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Murielle LE REST, maire, suite aux convocations individuelles adressées à chaque membre.

Présents : Murielle LE REST, Jean-Yves LE COZ, Corinne COLLET, Donald GELOT, Catherine GILBERTON, Marie-Louise RIVALAIN, Jacques SALAÛN, Christelle FLATRES, Christelle SAMSON, Eliette DUFLEIT, Ronan CORBIHAN, Stéphane ORIERE, Marie LE THOËR

Absents excusés : Christophe PIOLIN et Mickaël GOURIER qui ont donné procuration respectivement à Catherine GILBERTON et Corinne COLLET

Secrétaire de séance : Christelle SAMSON

La séance est déclarée ouverte par la Maire.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et les membres présents ont signé le registre des délibérations.

### **Remplacement de lanternes d'éclairage public**

Jean-Yves LE COZ présente au conseil municipal le projet de rénovation de l'éclairage public.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la Commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se chiffre à :

- éclairage public Lotissement La Croix Rouge : 2257 € HT
- éclairage public Lotissement Bélénu : 3398 € HT
- éclairage public Lotissement Toul Bonde : 2257 € HT
- éclairage public rue de Beg ar Roz, avec des lanternes en LED : 10386 € HT

soit un total de 18298 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- financement du SDEF : 7406 €
- financement de la Commune : 1128.50 € pour l'éclairage public Lotissement La Croix Rouge  
1699 € pour l'éclairage public Lotissement Bélénu  
1128.50 € pour l'éclairage public Lotissement Toul Bonde  
6936 € pour l'éclairage public rue de Beg ar Roz  
soit au total une participation de 10892 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- accepte le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public
- accepte le plan de financement proposé et le versement d'une participation d'un montant de 10982 € HT
- autorise la Maire à signer la convention financière entre la Commune et le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

### **Participation financière classe ULIS**

Catherine GILBERTON présente la demande de participation financière de l'école Thiers à Quimperlé pour la classe ULIS, un enfant de la commune y étant scolarisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde par 14 voix pour, Jacques SALAÛN s'abstenant, une subvention de 40 € à la classe ULIS de l'école Thiers à Quimperlé.

### **Achat de tables salle multifonction**

Corinne COLLET présente le projet d'acquisition de tables pour la salle multifonction. La commission Vie associative s'est réunie le 4 octobre 2016 et le choix s'est porté sur les tables de la société Manutan Collectivités. Le devis se chiffre à 8051.64 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acheter 30 tables pliantes et 20 tables à monter avec 4 chariots, suivant l'offre de Manutan Collectivités d'un montant de 8051.64 € TTC.

### **Modifications budgétaires**

Murielle LE REST explique qu'il est nécessaire de modifier le budget Eau et Assainissement afin de régler la redevance pollution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le budget 2016 Eau et Assainissement comme suit :

- compte 701249 : + 177 €
- compte 605 : - 177 €.

### **Admission en non valeur**

Murielle LE REST présente deux états de taxes et produits irrecouvrables transmis par la Trésorerie de Quimperlé, d'un montant total de 2209.45 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non valeur de ces titres concernant le budget de la Commune, d'un montant de 1078.45 € pour l'état n° 1939260531 et de 1131 € pour l'état n° 1939030831, soit un total de 2209.45 €.

### **Questions diverses**

Jacques SALAÛN déclare qu'il a transmis un courriel à Murielle LE REST et n'a pas eu de réponse. Il communique donc une copie de ce courriel aux conseillers municipaux de l'opposition et aux correspondants locaux de presse.

La séance est close à 20 h.